

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 4 février 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir Mme POPARD) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. BORDAT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents : M. BERTELOOT - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée d'Art Sacré - Exposition « Spiritualité au féminin » - Réalisation d'un ouvrage - Convention à conclure entre la Ville de Dijon, la Ville de Paray-le-Monial et la société Couleurs Contemporaines - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Art Sacré de Dijon, en collaboration avec le musée du Hiéron de Paray-le-Monial organise, du 23 mars au 30 décembre 2013, une exposition commune présentée sur les deux lieux « Spiritualité au féminin », et présentant des œuvres de quinze artistes féminines contemporaines explorant la notion de spiritualité à travers leur identité féminine.

Dans le cadre de cette exposition, l'édition d'un livre présentant ces œuvres est envisagée. Elle serait confiée à un éditeur spécialisé, la société Couleurs Contemporaines, auprès de laquelle serait acquis par chacune des deux villes cinq cents exemplaires de l'ouvrage, l'éditeur se chargeant de la commercialisation dans le secteur privé.

Afin de fixer les obligations respectives des musées commanditaires et de l'éditeur, il convient de signer une convention de partenariat avec celui-ci.

Cette initiative étant susceptible de recueillir le soutien financier de collectivités, il est par ailleurs proposé de solliciter leur concours.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de l'exposition qui se tiendra au Musée d'Art Sacré, du 23 mars au 30 décembre 2013 : « Spiritualité au féminin », donner votre accord à la réalisation d'un ouvrage, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention de partenariat éditorial à conclure entre la Ville de Dijon, la Ville de Paray-le-Monial et la société Couleurs Contemporaines, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ;

4 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement de cette opération ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ